



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

TABLE DES MATIERES

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 7/03/2025



ID : 031-243100906-20250304-2025030400102-BF

PARTIE A - PREAMBULE	3
CHAPITRE 1 : CADRE JURIDIQUE	3
1.1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	
1.2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	
PARTIE B - LE SIVOM DE LA BURE	3
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'EPCI	3
1.1 LES COMPETENCES EXERCEES	4
1.2 LE PERSONNEL	4
1.2.a Effectifs 2024	
1.2.b Coût des arrêts de maladie et de leur remplacement	
1.2.c Perspectives 2025	
CHAPITRE 2 : ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2024	5
2.1 <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	5
2.1.a Les dépenses de fonctionnement par service	
2.1.b Les recettes de fonctionnement par service	
2.2 <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	6
2.2.a Les dépenses d'investissement par service	
2.2.b Les recettes d'investissement par service	
2.3 <u>L'AFFECTATION DES RESULTATS</u>	8
CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	8
3.1 <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	8
3.1.a Les dépenses de fonctionnement	
3.1.b Les recettes de fonctionnement	
3.2 <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	11
3.2.a L'état de la dette	
3.2.b Les investissements courants	
3.2.c PPI 2025-2030	

PARTIE A – PREAMBULE**CHAPITRE 1 : CADRE JURIDIQUE****1.1/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)**

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget.

Cette formalité s'impose donc au SIVOM de la Bure qui, eu égard au fait que la commune de Rieumes comptabilise plus de 3 500 habitants, entre dans le champ de cette loi.

1.2/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) accentue l'information des autorités territoriales. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB), élaboré par Madame la Présidente du SIVOM de la Bure, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022) implique que les collectivités locales et leurs établissements dans l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. En application de son article 10, elle fixe une baisse tendancielle de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin qu'elles progressent en valeur dans la limite de 1.2 % sur la période 2018-2022). Il en résulte que l'autofinancement ainsi dégagé devrait être prioritairement consacré au financement des investissements, de manière à réduire le recours à l'emprunt. L'article 10 précise que, lors du DOB, les collectivités doivent présenter leurs objectifs consolidés en terme d'évolution des dépenses de fonctionnement, évolution du besoin de financement et variation de la dette.

Enfin l'article 24 de la LPFP durcit la « règle d'or » appliquée aux collectivités locales en s'ajoutant aux règles d'équilibre budgétaires actuelles.

Le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public dans les locaux administratifs du SIVOM de la Bure dans les quinze jours qui suivent la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

PARTIE B – LE SIVOM DE LA BURE**CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'EPCI**

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Bure est un établissement public de coopération intercommunale régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales.

Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes qui le composent suivantes : Beaufort, Forgues, Lahage, le Pin-Murelet, Mones, Montastruc-Savès, Montgras, Plagnole, Rieumes, Sajas et Savères.

Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. En effet, ce sont les 27 représentants élus par les conseils municipaux des communes membres qui décident et pilotent les actions du SIVOM par le biais du comité syndical et des différentes commissions.

Elles participent également au financement du SIVOM via une contribution annuelle calculée selon les modalités prévues dans les statuts.

Le SIVOM est présidée par Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Maire de Rieumes et un bureau composé de 9 élus dont 2 vice-présidents : Madame Louise GASTON, déléguée à la gestion des Ressources Humaines et Monsieur Eric CASTILLON, délégué au suivi des travaux.



1.1/ LES COMPETENCES EXERCEES

Les compétences sont définies dans les statuts et sont de trois ordres :

- La gestion administrative, financière et technique des deux écoles
- La gestion de la restauration scolaire
- La mise à disposition de personnel afin d'accompagner les enfants de moins de 6 ans dans les transports scolaires.

1.2/ LE PERSONNEL

1.2.a/ Effectifs 2024

En 2024, le SIVOM de la Bure a cumulé un effectif de 24 agents, dont :

- 14 agents titulaires (dont 1 CDD stagiaire en octobre 2024)
- 11 agents contractuels (dont 1 CDD stagiaires en octobre 2024)

Evolution des effectifs au cours de l'année :

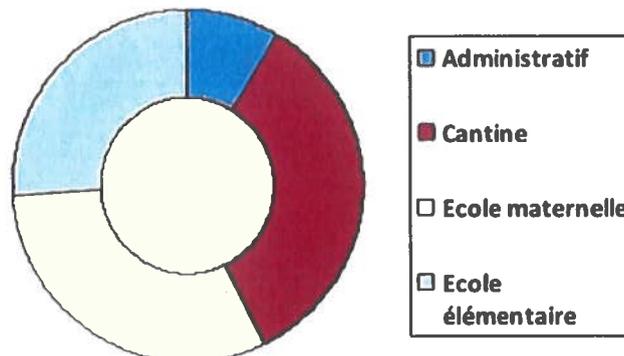
- 01/10/2024 :
 - Stagiairisation de l'adjoint technique contractuel.
- 01/12/2024 :
 - Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacer le second de cuisine, passant responsable de la restauration scolaire le 1^{er} janvier 2025.
- 31/12/2024 :
 - Départ à la retraite du responsable de la restauration scolaire.
- Tout au long de l'année :
 - Recrutement ponctuel d'agents contractuels pour remplacer les arrêts de maladie.

Au 31 décembre 2024 :

- 21 agents travaillent au sein du SIVOM, dont :
 - 14 agents titulaires
 - 7 agents contractuels
- 1 agent titulaire est en arrêt de maladie pour accident de service.
- 1 agent titulaire est en arrêt de maladie professionnelle
- 1 agent titulaire est en arrêt de Longue Durée.
- 1 agent titulaire est en congé parental depuis le 1^{er} octobre 2024

La répartition des agents par service :

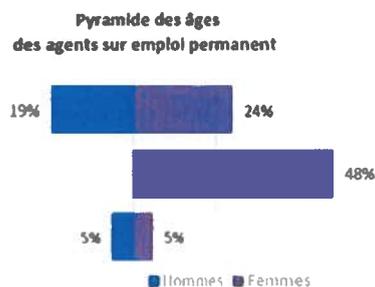
Cette répartition est indicative car plusieurs agents travaillent parfois pour plusieurs services.



Pyramide des âges :**Pyramide des âges**

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,79	de 50 ans et +
Contractuels permanents	43,93	
Ensemble des permanents	45,83	
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	50,00	



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

1.2.b/ Coût des arrêts de maladie et de leur remplacement

En 2024, les arrêts de maladie ont représenté un coût pour le SIVOM de 102 211.76 euros, soit 15.18 % de la masse salariale.

Pour rappel, en 2023, les arrêts de maladie ont représenté un coût pour le SIVOM de 80 920.27 euros, soit 12.89 % de la masse salariale.

Cette augmentation s'explique par des absences de longue durée (un an), deux arrêts de travail d'une durée supérieure à 1 mois et un arrêt pour cause de maternité.

Le remplacement des agents absents n'a pas été systématique. Parfois, des changements d'emploi du temps ont été préférés afin que les agents en place puissent remplacer (ex : une ATSEM à la maternelle qui est passé d'un mi-temps sur le poste à un plein temps).

Au vu de la charge financière importante que représente les arrêts maladie pour le SIVOM, la décision de l'assemblée syndicale de remplacer les arrêts maladie à partir du 16^{ème} jour a permis au SIVOM de contenir l'impact financier.

1.3.c/ Perspectives 2025

Sur le plan des effectifs, il sera nécessaire de procéder :

- A la nomination sur le grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe d'un agent titulaire présent sur le grade d'adjoint technique suite à l'obtention du concours. Ce point avait déjà été évoqué l'année dernière mais la nomination a été reportée.
- A la nomination sur le grade d'attaché territorial de la DGS, actuellement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, suite à son inscription sur liste d'aptitude par promotion interne.

Sur le plan financier, même si l'objectif en 2025 est de toujours maîtriser les coûts de la masse salariale, des charges supplémentaires devront être prévues avec notamment :

- L'augmentation prévue de la participation à la mutuelle santé (10 euros par agent concerné) et de la mutuelle prévoyance (10 euros par agent concerné).
- Les avancements d'échelon à durée unique de 3 agents.
- Les deux nominations.
- L'augmentation de 1 % de la cotisation maladie et de 3% de la cotisation retraite pour les agents CNRACL.
- L'augmentation de l'IFSE mensuelle (+/- 50 euros par mois par agent)

Sur le plan de la formation :

- Diverses formations de professionnalisation sont prévues pour nos agents en 2025 (formations organisées par le CNFPT).

CHAPITRE 2 : ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2024

Préambule : Le compte administratif et le compte de gestion n'étant pas encore votés, les chiffres suivants sont donnés à titre indicatif.

2.1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**2.1.a/ Les dépenses de fonctionnement 2024 par service :****Rappel Compte Administratif 2023**

DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
		CA	CA	CA	CA	CA
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 360.39 €	149 957.60 €	61 710.61 €	94 854.67 €	325 883.27 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	113 604.46 €	172 044.35 €	258 123.30 €	111 034.17 €	654 806.28 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.50 €	722.59 €	2 000.00 €	3 500.00 €	6 224.09 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	3 291.60 €	13 749.19 €	17 040.79 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	- €	- €	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 020.52 €	3 406.34 €	3 628.02 €	10 675.50 €	18 730.38 €
TOTAL DEPENSES		133 986.87 €	328 130.88 €	328 753.53 €	233 813.53 €	1 022 684.81 €

Compte Administratif prévisionnel 2024

DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	CA	CA	CA	CA	CA
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 739.87 €	129 431.08 €	71 458.60 €	88 235.91 €	310 865.46 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	113 878.69 €	188 051.96 €	269 146.92 €	130 397.67 €	701 475.24 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.51 €	10 314.00 €	2 000.00 €	3 500.00 €	15 814.51 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	2 928.09 €	11 389.48 €	14 317.57 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	- €	- €	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 235.48 €	4 511.23 €	4 115.02 €	21 272.45 €	31 134.18 €
TOTAL DEPENSES		136 854.55 €	332 308.27 €	349 648.63 €	254 795.51 €	1 073 606.96 €

Par rapport au CA 2023, on note une augmentation des dépenses de fonctionnement de **50 992.15 euros** qui se compose entre autres de :

- **- 15 017.81 euros de charges à caractère générale :**
 - **- 11 900 euros de frais d'alimentation** – ceci est dû, non seulement à la baisse des prix des denrées alimentaires, mais aussi et surtout aux économies réalisées grâce au travail du cuisinier et au fait que nous utilisons désormais un logiciel comparatif des prix.
Cela peut s'expliquer aussi par la baisse de fréquentation (voir chapitre recettes)
 - **- 6 000 euros de frais d'entretien des bâtiments** et **- 2 000 euros d'achat de petits équipements** (beaucoup moins de travaux de mise en conformité)
 - **- 4 000 euros de frais divers** (pas de frais de RVAT cette année)
 - **- 1 700 euros de frais de télécommunication** (dû à mise en place des téléphones numériques)
 - **+ 5 500 euros de frais d'électricité et de chauffage**
 - **+ 2 000 euros de charges locatives** suite au déménagement
 - **+ 2 500 euros de frais de produits d'entretien**
 - **+ 2 000 euros de redevances OM**
- **+ 46 668.98 euros de charges de personnel :**

Cette hausse s'explique, entre autres, par :

- L'augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2025 pour 7 agents (+ 13 000 euros)
- Le recrutement de personnel pour faire face aux absences (+ 10 000 euros)
- L'augmentation de 11 % de la prime d'assurance statutaire (+ 5 000 euros)
- L'augmentation de la cotisations retraite (+ 7 300 euros)
- Le règlement de la cotisation pour le supplément familial (reprise de 3 années d'antériorité) – 6 500 euros

La répartition des salaires est la suivante :

- **16.24 %** pour le service général
- **26.80 %** pour le service cantine
- **38.37 %** pour le service maternelle
- **18.59 %** pour le service élémentaire
- **+ 9 500 euros de charges de gestion courante** (et plus particulièrement le montant des admissions en non-valeur (+ 10 000 euros))
- **- 2 700.00 euros d'intérêts d'emprunt**
- **+ 12 000 euros de dotation aux amortissements**

2.1.b/ Les recettes de fonctionnement par service

Rappel Compte Administratif 2023

CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
		CA	CA	CA	CA	CA
013	ATTENUATION DE CHARGES	10 468.47 €	4 833.54 €	36 801.48 €	7 154.00 €	59 257.49 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	- €	203 920.54 €	5 587.20 €	- €	209 507.74 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	840 768.27 €	- €	12.25 €	5 283.71 €	846 064.23 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.18 €	- €	- €	- €	2.18 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	874.00 €	- €	- €	- €	874.00 €
78	REPRISE SUR DEPRECIATION ACTIFS	- €	1 135.99 €	- €	- €	1 135.99 €
42	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	314.82 €	1 992.36 €	2 307.18 €
TOTAL RECETTES		852 112.92 €	209 890.07 €	42 715.75 €	14 430.07 €	1 119 148.81 €

Compte Administratif prévisionnel 2024

RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	CA	CA	CA	CA	CA
		013	ATTENUATION DE CHARGES	9 657.45 €	7 108.23 €	33 335.62 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	14 242.71 €	210 602.50 €	5 587.20 €	- €	230 432.41 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	864 000.29 €	63.62 €	- €	4 057.99 €	868 121.90 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.85 €	- €	- €	- €	1.85 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	2.22 €	2.22 €
78	REPRISE SUR DEPRECIATION DES ACTIFS	- €	1 657.58 €	- €	- €	1 657.58 €
42	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	125.93 €	8 050.62 €	8 176.55 €
TOTAL RECETTES		887 902.30 €	219 431.83 €	39 048.75 €	30 734.31 €	1 177 117.29 €

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 57 9568.48 euros.

Cette hausse est due à :

- L'augmentation des participations de 4.5 %, + 23 000 euros.
- L'augmentation de la facturation de la cantine de 7 000 euros.
- Le remboursement de la mise à disposition de la DGS à la mairie de Rieumes à hauteur de 14 000 euros.
- L'augmentation des remboursements des arrêts de maladie de 9 500 euros.

2.2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.a/ Les dépenses d'investissement par service :

Rappel Compte Administratif 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 031-243100906-20250304-2025030400102-BF

CHAPITRE	DESIGNATION	DEPENSES				TOTAL
		SERVICE GENERAL CA	CANTINE CA	MATERNELLE CA	PRIMAIRE CA	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	- €	- €	54 336.78 €	30 905 23 €	85 242 01 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	574 80 €	- €	- €	14 544 00 €	15 118 80 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 860 99 €	15 702 39 €	3 244.41 €	7 129 88 €	29 937 67 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	- €	- €
040	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	314.82 €	1 992 36 €	2 307 18 €
	TOTAL DEPENSES	4 435 79 €	15 702 39 €	57 896 01 €	54 571 47 €	132 605 66 €

Compte Administratif prévisionnel 2024

CHAPITRE	DESIGNATION	DEPENSES				
		CA	CA	CA	CA	CA
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	- €	- €	43 771.96 €	32 137.97 €	75 909 93 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 398.67 €	9 784.80 €	20 652.66 €	27 051.70 €	58 887 83 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	- €	- €
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 701.00 €				1 701.00 €
040	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	125.93 €	8 050.62 €	8 176 55 €
	TOTAL DEPENSES	3 099 67 €	9 784 80 €	64 550 55 €	67 240 29 €	144 675 31 €

Par rapport à 2023, on constate une hausse de 12 069.65 euros de dépenses d'investissement qui se décompose comme suit :

- - 10 000 euros de remboursements d'emprunts
- - 15 000 euros d'immobilisations corporelles (aucune étude complémentaire n'a été faite pour le projet de rénovation de l'école élémentaire)
- + 29 000 euros d'immobilisations incorporelles (programme de travaux à l'école élémentaire et à la maternelle, achat d'un nouveau lave-vaisselle et d'une armoire chaude à la cantine scolaire).
- + 6 000 euros de reprise de subvention

2.2.b/ Les recettes d'investissement par service :

Rappel Compte Administratif 2023

CHAPITRE	DESIGNATION	RECETTES				TOTAL
		SERVICE GENERAL CA	CANTINE CA	MATERNELLE CA	PRIMAIRE CA	
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 020 52 €	3 406.34 €	3 628.02 €	10 675.50 €	18 730.38 €
13	SUBVENTIONS	- €	- €	- €	45 746.48 €	45 746.48 €
10	DOTATIONS DIVERSES	201 17 €	331.86 €	853.37 €	1 622.40 €	3 008.80 €
1068						
	TOTAL RECETTES	1 221 69 €	3 738 20 €	4 481 39 €	58 044 38 €	67 485 66 €

Compte Administratif prévisionnel 2024

CHAPITRE	DESIGNATION	RECETTES				
		CA	CA	CA	CA	CA
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 235 48 €	4 511.23 €	4 115.02 €	21 272.45 €	31 134.18 €
13	SUBVENTIONS	- €	- €	6 296.80 €	10 272.83 €	16 569.63 €
10	DOTATIONS DIVERSES	- €	204.43 €	1 705.76 €	8 443.37 €	10 353.56 €
1068						
	TOTAL RECETTES	1 235 48 €	4 715 66 €	12 117 58 €	39 988 65 €	58 057 37 €

Par rapport à 2023, on constate une baisse de **9 428.66 euros de recettes** qui s'explique :

- + 12 000 euros de dotations aux amortissements
- - 29 176.85 euros de subvention d'équipement (en 2023, nous avons reçu le solde de la subvention pour le socle numérique et un reliquat de subvention DETR de 2019)
- + 7 000 euros de FCTVA

2.3/ L'AFFECTATION DES RESULTATS

Rappel Compte Administratif 2023

RESULTATS CUMULES	
FONCTIONNEMENT	147 975.38 €
INVESTISSEMENT	266 968.73 €

414 944.11 €

Compte Administratif prévisionnel 2024

RESULTATS DE L'EXERCICE		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 073 606.96 €
	RECETTES	1 177 117.29 €
	EXCEDENT/DEFICIT	103 510.33 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	144 675.31 €
	RECETTES	58 057.37 €
	EXCEDENT/DEFICIT	- 86 617.94 €

REPORT EXERCICE ANTERIEUR	
FONCTIONNEMENT	147 975.38 €
INVESTISSEMENT	266 968.73 €
TOTAL CA 2023	414 944.11 €

RAR	DEPENSES	2 316.70 €
	RECETTES	3 693.33 €

RESULTATS CUMULES	
FONCTIONNEMENT	251 485.71 €
INVESTISSEMENT	181 727.42 €

433 213.13 €

CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

3.1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.a/ Les dépenses de fonctionnement

La stratégie, mise en place pour améliorer les finances du SIVOM de la Bure au cours du deuxième mandat, sera reconduite, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Toutefois, les prévisions budgétaires seront de 2 % (taux inflation donné par l'ATD sur l'analyse prospective).

Concernant les frais de personnel, ceux-ci vont connaître également une petite augmentation en raison de :

- L'augmentation prévue de la participation à la mutuelle sarrade de la mutuelle prévoyance (10 euros par agent concerné).
- Les avancements d'échelon à durée unique de 3 agents.
- Les deux nominations.
- L'augmentation de 1 % de la cotisation maladie et de 3% de la cotisation retraite pour les agents CNRACL.
- L'augmentation de l'IFSE mensuelle (+/- 50 euros par mois par agent)

3.1.b/ Les recettes de fonctionnement

En 2023, un plan de financement avait été réalisé et avait laissé apparaître qu'avec une augmentation de 4.5 % des participations des communes sur les 5 prochaines années (2023-2027), afin de pouvoir prévoir les futurs investissements relatifs aux travaux de rénovation de l'école élémentaire.

Ainsi, en 2024, les participations des communes ont été augmentées de 23 000 euros.

Pour 2025, si on ne se réfère qu'à la revalorisation statutaire, l'augmentation des participations des communes proposée lors du vote du budget serait de 11 898.64 euros.

Un premier calcul a donc été effectué et donnerait les participations prévisionnelles par commune suivantes :

DEPENSES BRUTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT		1 042 248 €		
	PRIMAIRE (A)	MATERNELLE (B)	CANTINE ©	TOTAL
Dépenses brutes de fonctionnement	236 403.61 €	346 974.61 €	327 797.04 €	911 175.26 €
Recettes de fonctionnement		5 587 €	210 666.12 €	216 253.32 €
Dépenses nettes de fonctionnement	236 403.61 €	341 387.41 €	117 130.92 €	694 921.94 €
Poids des dépenses nettes de fonctionnement de chaque activité par rapport au budget général	22.68%	32.75%	11.24%	
participations administration	53 621.29 €	111 821.17 €	13 163.52 €	178 605.98 €
TOTAL PARTICIPATIONS	290 024.90 €	453 208.58 €	130 294.44 €	873 527.92 €

Communes	Nombre d'élèves	Participation statutaire		
BEAUFORT	33	62 702.61 €	60 094.86	2 607.75 €
FORGUES	16	34 892.95 €	32 282.16	2 610.79 €
LAHAGE	6	15 000.00 €	15 675.00	- 675.00 €
LE PIN-MURELET	8	20 000.00 €	20 637.34	- 637.34 €
MONES	4	9 813.61 €	7 837.50	1 976.11 €
MONTASTRUC-SAVES	3	7 500.00 €	7 889.46	- 389.46 €
MONTGRAS	8	15 478.54 €	13 978.27	1 500.27 €
PLAGNOLE	29	54 361.62 €	52 372.35	1 989.27 €
RIEUMES	280	603 806.86 €	596 561.39	7 245.47 €
SAJAS	8	16 465.36 €	18 152.37	- 1 687.01 €
SAVERES	17	33 506.37 €	36 148.56	- 2 642.19 €
	412	873 527.92 €	861 629.26 €	11 898.66 €

3.2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.a/ L'état de la dette au 01/01/2025

Années	DEXIA CREDIT LOCAL Construction Ecole Maternelle			CREDIT AGRICOLE Extension Ecole Elémentaire			CREDIT AGRICOLE Rénovation Ecole Elémentaire			TOTAL EMPRUNT EXISTANT		
	Montant Emprunté : 686 000 €			Montant emprunté : 400 000 €			Montant emprunté : 166 000 €			CRD	Amort.	Intérêts
	CRD	Amort.	Intérêts	CRD	Amort.	Intérêts	CRD	Amort.	Intérêts			
2025	45 277.43 €	45 277.63 €	1 557.64 €	198 056.68 €	22 303.89 €	9 583.91 €	104 453.44 €	11 123.73 €	1 805.35 €	347 787.55 €	78 705.25 €	12 946.90 €
2026				175 752.79 €	23 451.76 €	8 460.04 €	93 329.71 €	11 325.30 €	1 603.78 €	269 082.50 €	34 777.06 €	10 063.82 €
2027				152 301.03 €	24 658.70 €	7 229.10 €	82 004.41 €	11 530.64 €	1 398.64 €	234 305.44 €	36 189.24 €	8 627.64 €
2028				127 642.33 €	25 927.75 €	5 960.05 €	70 473.87 €	11 739.50 €	1 199.58 €	198 116.20 €	37 667.25 €	7 159.63 €
2029				101 714.58 €	27 262.10 €	4 625.70 €	58 734.37 €	11 952.24 €	976.84 €	160 448.95 €	39 214.34 €	5 602.54 €
2030				74 452.48 €	28 665.14 €	3 222.66 €	46 782.13 €	12 168.84 €	760.24 €	121 234.61 €	40 833.98 €	3 982.90 €
2031				45 787.34 €	30 140.36 €	1 747.44 €	34 613.29 €	12 389.35 €	539.73 €	80 400.63 €	42 529.71 €	2 287.17 €
2032				15 646.98 €	15 646.98 €	296.92 €	22 223.94 €	12 613.88 €	315.20 €	37 870.92 €	28 260.86 €	612.12 €
2033							9 610.06 €	9 610.06 €	86.62 €	9 610.06 €	9 610.06 €	86.62 €

3.2.b/ Les investissements courants

Plusieurs investissements sont à prévoir cette année :

Ecole Maternelle :

➤ Aménagement sécuritaire des abords des arbres des deux cours :

- Dépenses : 3 564.00 euros
- Recettes prévisionnelles : 1 188.00 euros (demande de subvention CD31 en cours)

Reste à charge : 2 376.00 euros

➤ Achat mobilier :

- Dépenses : 2 000.00 euros

Reste à charge : 2 000.00 euros

➤ Achat matériel de sécurité incendie (extincteurs, BAES, etc...)

- Dépenses : 2 000.00 euros

Reste à charge : 2 000.00 euros

Ecole Elémentaire :

➤ Réfection du sol de l'escalier, de la salle des maîtres et du réfectoire de la cantine

- Dépenses : 19 300.50 euros
- Recettes prévisionnelles : 11 257.75 euros (demande de subvention)

Reste à charge : 4 824.75 euros

➤ Amélioration thermique du confort thermique de la partie récente :

- Dépenses : 33 250.00 euros
- Recettes prévisionnelles : 19 395.83 euros (demande de subvention CD31 et Fonds Verts en cours)

Reste à charge : 8 312.50 euros

➤ Remplacement du volet roulant d'une classe :

- Dépenses : 2 040.00 euros

Reste à charge : 2 040.00 euros

➤ Remplacement de la baie de brassage dans la salle informatique :

- Dépenses : 2 100.00 euros

Reste à charge : 2 100.00 euros

Cantine scolaire :

➤ Achat d'un nouveau four

- Dépenses : 12 500.00 euros
- Recettes prévisionnelles : 4 166.00 euros (demande de subvention CD31 en cours)

3.2.c/ PPI 2025-2030

En 2023, lorsque les élus du Comité Syndical ont décidé d'augmenter leur participation sur une période de 5 ans, c'était essentiellement pour pouvoir prévenir des difficultés financières que pourraient rencontrer le SIVOM si le projet de rénovation de l'école élémentaire et de restructuration de la cantine scolaire se réalisaient.

Aujourd'hui, face aux difficultés financières qu'engendreraient de tels projets, ces derniers ont été pour l'instant mis en « stand-by ». Ainsi, le PPI, présenté ci-après, a été élaboré avec des prévisions d'investissements minimales de 25 000 euros par an.

Bien entendu comme il n'y a aucun gros investissement de prévu, il n'est pas prévu également de contractualisation d'emprunt nouveau.

Deux hypothèses sont mises en avant :

- La première avec l'arrêt de la revalorisation des participations communales (autrement que par les augmentations statutaires). On constate alors que l'épargne nette reste stable sur la période 2026-2029, ceci dû au fait que l'emprunt le plus important se termine en 2025.

Par contre, l'épargne nette chute en 2030, car à partir de cette année, les recettes de fonctionnement ne suffisent plus pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Afin de pouvoir retrouver un équilibre, il faudra alors envisager d'augmenter les participations des communes au minimum de 117 000 euros.

- La deuxième, avec une revalorisation de 3% (soit 1.5% de moins que prévue initialement). On peut alors constater qu'en 2030, l'épargne nette serait à nouveau en positif.

HYPOTHESE 1 - sans augmentation des participations

PPI SIVOM DE LA BURE 2025-2030

DEPENSES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030
011 Charges à caractère général	324 622.81 €	325 883.27 €	310 865.46 €	317 082.77 €	323 424.42 €	329 892.91 €	336 490.77 €	343 220.59 €	350 085.00 €
				2%	2%	2%	2%	2%	2%
012 Charges de personnel et frais assimilés	650 767.15 €	654 806.28 €	701 475.24 €	711 997.37 €	722 677.33 €	733 517.49 €	744 520.25 €	755 688.06 €	767 023.38 €
				1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
65 Autres charges de gestion courante	6 588.85 €	6 224.09 €	15 814.51 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
66 Charges financières	36 028.39 €	17 040.79 €	14 317.57 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	359.81 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 Provisions pour risques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES REELLES	1 018 367.01	1 003 954.43	1 042 472.78	1 036 080.14	1 053 101.75	1 070 410.40	1 088 011.02	1 105 908.64	1 124 108.37

RECETTES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030
Produits des services	200 098.87 €	209 507.74 €	230 432.41 €	230 000.00 €	230 000.00 €	230 000.00 €	230 000.00 €	230 000.00 €	230 000.00 €
Dotations et participations	801 369.01 €	845 872.00 €	854 000.00 €	873 527.90 €	881 280.00 €	898 905.60 €	916 883.71 €	935 221.39 €	953 925.81 €
Autres produits de gestion courante	2.10 €	2.18 €	1.85 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Atténuations de charges	72 215.51 €	59 257.49 €	68 724.78 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Produits exceptionnels	- €	874.00 €	2.22 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	1 073 685.49 €	1 115 513.41 €	1 163 161.26 €	1 133 527.90 €	1 141 280.00 €	1 158 905.60 €	1 176 883.71 €	1 195 221.39 €	1 206 925.81 €
EPARGNE BRUTE	55 318.48 €	111 558.98 €	120 688.48 €	97 447.76 €	88 178.25 €	88 495.20 €	88 872.69 €	89 312.41 €	117 182.56 €
REMBOURSEMENT CAPITAL	157 638.72 €	85 242.01 €	75 909.93 €	78 705.25 €	34 777.06 €	36 189.23 €	37 667.35 €	39 214.34 €	40 833.98 €
EPARGNE NETTE	- 102 320.24 €	26 316.97 €	44 778.55 €	18 742.51 €	53 401.19 €	52 305.97 €	51 205.34 €	50 098.07 €	158 016.54 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	63 116.00 €	45 056.47 €	60 588.83 €	76 754.50 €	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	406 453.47 €	48 755.28 €	26 923.19 €	40 916.58 €	11 878.00 €	5 725.00 €	4 101.00 €	4 101.00 €	4 101.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	343 337.47 €	3 698.81 €	33 665.64 €	35 837.92 €	13 122.00 €	19 275.00 €	20 899.00 €	20 899.00 €	20 899.00 €
TOTAL BF - EPARGNE NETTE	241 017.23 €	30 015.78 €	11 112.91 €	17 095.41 €	40 279.19 €	33 030.97 €	30 306.34 €	29 199.40 €	178 915.54 €
FONDS DE ROULEMENT	383 600.11 €	413 615.89 €	424 728.80 €	407 653.39 €	447 912.58 €	480 943.55 €	511 249.89 €	540 448.29 €	561 533.75 €
CAPITAL RESTANT DU	666 578.41 €	508 999.59 €	423 697.38 €	347 767.55 €	269 082.50 €	234 305.44 €	198 116.20 €	160 448.95 €	121 234.61 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (capital restant dû/Epargne brute)	12	5	4	4	3	3	2	2	-1

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 7/03/2025

ID : 031-243100906-20250304-2025030400102-BF



HYPOTHESE 2 - avec augmentation des participations de 3 %

PPI SIVOM DE LA BURE 2025-2030

DEPENSES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030
011 Charges à caractère général	324 622,81 €	325 883,27 €	310 865,46 €	317 082,77 €	323 424,42 €	329 892,91 €	336 490,77 €	343 220,59 €	350 085,00 €
				2%	2%	2%	2%	2%	2%
012 Charges de personnel et frais assimilés	650 767,15 €	654 806,28 €	701 475,24 €	711 997,37 €	722 677,33 €	733 517,49 €	744 520,25 €	755 688,06 €	767 023,38 €
				1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
65 Autres charges de gestion courante	6 588,85 €	6 224,09 €	15 814,51 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
66 Charges financières	36 028,39 €	17 040,79 €	14 317,57 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	359,81 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 Provisions pour risques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES REELLES	1 018 367,01 €	1 008 954,43 €	1 042 472,78 €	1 036 080,14 €	1 053 101,75 €	1 070 410,40 €	1 088 011,02 €	1 105 908,64 €	1 124 108,37 €

RECETTES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030
Produits des services	200 098,87 €	209 507,74 €	230 432,41 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	23 000,00 €
Dotations et participations	801 369,01 €	845 872,00 €	864 000,00 €	899 733,75 €	944 720,44 €	991 956,46 €	1 041 554,28 €	1 093 632,00 €	1 148 313,60 €
Autres produits de gestion courante	2,10 €	2,18 €	1,85 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Atténuation de charges	72 215,51 €	59 257,49 €	68 724,78 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Produits exceptionnels	- €	874,00 €	2,22 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	1 073 685,49 €	1 115 513,41 €	1 169 161,26 €	1 159 733,75 €	1 204 720,44 €	1 251 956,46 €	1 301 554,28 €	1 353 632,00 €	1 201 313,60 €

EPARGNE BRUTE	55 318,48 €	111 558,98 €	120 688,48 €	123 653,61 €	151 618,68 €	181 546,06 €	213 543,26 €	247 713,35 €	77 205,22 €
REMBOURSEMENT CAPITAL	157 638,72 €	85 242,01 €	75 909,93 €	78 705,25 €	34 777,06 €	36 189,23 €	37 667,35 €	39 214,34 €	40 833,98 €
EPARGNE NETTE	- 102 320,24 €	26 316,97 €	44 778,55 €	44 948,36 €	116 841,62 €	145 356,83 €	175 875,91 €	208 509,01 €	36 371,24 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	63 116,00 €	45 056,47 €	60 588,83 €	76 754,50 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	406 453,47 €	48 755,28 €	26 923,19 €	40 916,58 €	11 878,00 €	5 725,00 €	4 101,00 €	4 101,00 €	4 101,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	343 337,47 €	3 698,81 €	33 665,64 €	35 837,92 €	13 122,00 €	19 275,00 €	20 899,00 €	20 899,00 €	20 899,00 €
TOTAL BF - EPARGNE NETTE	241 017,23 €	30 015,78 €	11 112,91 €	9 110,44 €	103 719,62 €	126 081,83 €	154 976,91 €	187 610,01 €	15 472,24 €
FONDS DE ROULEMENT	383 600,11 €	413 615,89 €	424 728,80 €	433 830,24 €	537 538,87 €	663 640,69 €	818 617,80 €	1 006 227,62 €	1 021 699,86 €
CAPITAL RESTANT DU	666 578,41 €	508 939,59 €	423 697,38 €	347 787,55 €	269 082,50 €	234 305,44 €	198 116,20 €	160 448,95 €	121 294,61 €
CAPACITE DE DESENMETEMENT (capital restant dû/Epargne brute)	12	5	4	3	2	1	1	1	2

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 7/03/25

ID : 031-243100906-20250304-2025030400102-BF





La participation des communes pour 2025 avec l'augmentation de 3% serait donc

Communes	Nombre d'élèves	Participation statutaire	Augmentation de 3%	2024	DIFF
BEAUFORT	33	62 702.61 €	64 583.69 €	60 094.86	4 488.83 €
FORGUES	16	34 892.95 €	35 939.74 €	32 282.16	3 657.58 €
LAHAGE	6	15 000.00 €	15 450.00 €	15 675.00	- 225.00 €
LE PIN-MURELET	8	20 000.00 €	20 600.00 €	20 637.34	- 37.34 €
MONES	4	9 813.61 €	10 108.02 €	7 837.50	2 270.52 €
MONTASTRUC-SAVES	3	7 500.00 €	7 725.00 €	7 889.46	- 164.46 €
MONTGRAS	8	15 478.54 €	15 942.89 €	13 978.27	1 964.62 €
PLAGNOLE	29	54 361.62 €	55 992.47 €	52 372.35	3 620.12 €
RIEUMES	280	603 806.86 €	621 921.07 €	596 561.39	25 359.68 €
SAJAS	8	16 465.36 €	16 959.32 €	18 152.37	- 1 193.05 €
SAVERES	17	33 506.37 €	34 511.56 €	36 148.56	- 1 637.00 €
	412	873 527.92 €	899 733.75 €	861 629.26 €	38 104.49 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de prendre acte de ce débat à travers une délibération.